

POUR TA SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES



A l'arrêt :

- Rester en retrait à l'arrivée du car, jusqu'à son arrêt complet ;
- Monter en file indienne sans bousculade, le cartable à la main.

Dans le car :

- Faire preuve de politesse envers le conducteur ;
- Ranger le cartable sous le siège ;
- S'asseoir et boucler sa ceinture pour les sièges qui en sont équipés ;
- Respecter le matériel, les autres passagers ;
- Ne pas consommer de tabac ;
- Ne pas utiliser d'objet tranchant ou dangereux.

A la descente du car :

- Patienter assis jusqu'à l'arrêt complet du car ;
- Descendre calmement le cartable à la main ;
- Attendre que le car se soit éloigné avant de s'engager sur la chaussée ;
- Se méfier car un véhicule peut en cacher un autre.

RAPPEL

Depuis le 9 juillet 2003, le port de la ceinture est obligatoire dans les cars qui en sont équipés (contravention 4^{ème} catégorie : 135 €)

En cas de COMPORTEMENT INCORRECT ou pouvant mettre en DANGER les autres ENFANTS, des SANCTIONS sont prises par le Conseil Général allant du simple AVERTISSEMENT jusqu'à L'EXCLUSION DEFINITIVE des transports scolaires. Et de plus, en cas de DEGRADATION, les PARENTS devront FINANCER les remises en état.